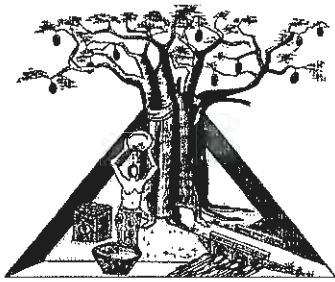


REGION DE LA KARA

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie



COMMUNE DE KOZAH1

PV de session ordinaire 2020

No 03

**PROCES-VERBAL DE LA DEUXIEME
SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2020
CONSACREE ESSENTIELLEMENT A
L'ETUDE ET A L'ADOPTION DES DROITS,
PRODUITS, REDEVANCES ET TAXES
DANS LE RESSORT TERRITORIAL DE
LA COMMUNE DE KOZAH 1**

L'an deux mil vingt et du dix au vingt Juillet s'est tenue dans la salle de délibération de l'Hôtel de ville de Kozah1, la deuxième session ordinaire de l'année 2020 consacrée essentiellement à l'étude et à l'adoption des droits, produits, redevances et taxes dans le ressort territorial et débats sur la question d'encombrement du domaine public de la commune de Kozah1.

Etaient présents à cette session les conseillères et conseillers dont les noms suivent :

- 👤 M. PIDABI Pawoubadi, Maire
- 👤 M. TATA Padabo Kèlèm, 1er adjoint au maire
- 👤 Mme KPEKPASSE Somahalo, 2^{ème} adjointe au maire
- 👤 M. TCHANDAO Wélla
- 👤 M. PALANGA Kolu-Edjowou
- 👤 M. AWADE Massama-Esso
- 👤 Mme KENAO-TODOM N'na
- 👤 M.TCHABOU Assih D.
- 👤 Mme AWATE Alimata Massamasso
- 👤 M. BOTCHOLI Bana
- 👤 Mme HEYOU Méyékiya, Epse ASSIH
- 👤 M. POTCHONA Katoreyi
- 👤 M. TATA Panawazou
- 👤 Mme ATCHOLE Esso ronda
- 👤 M. KAO Essohouna
- 👤 Mme TAGBA-DJERI Houmou
- 👤 M. AGOUZOU Aklesso
- 👤 M. BITSIOUDI Birénam

Etait absent

- 👤 M. ABI Tchessa



L'Ordre du jour a porté sur quatre (04) points à savoir :

- 1- Etude et adoption des droits, produits, redevances et taxes dans le ressort territorial de la commune de Kozah1
- 2- Débat sur les questions d'encombrement du domaine public de la commune
- 3- Rencontre avec les différents acteurs de développement de la commune
- 4- Divers.

Les travaux ont débuté aux environs de 10h et ont été présidés par Monsieur **Pawoubadi PIDABI**, Maire de la Commune de Kozah1.

Trois (03) grandes étapes ont marqué le déroulement de la session. Il s'agit :

- I- de la cérémonie d'ouverture
- II- des travaux proprement dits de la session
- III- de la cérémonie de clôture.

I- LA CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture marquée par le mot de bienvenue et le discours d'ouverture de Monsieur le Maire **Pawoubadi PIDABI** représentant Monsieur le Préfet de la Kozah.

Prenant la parole pour son mot d'ouverture, le Maire a souhaité une cordiale bienvenue aux invités. Il a exprimé ses admirations à l'ensemble du gouvernement avec à sa tête le chef de l'Etat SEM Faure Essozimna GNASSINGBE pour sa vision dans la lutte contre la pandémie de COVID 19 à travers les mesures pragmatiques prises. Il a félicité les partenaires techniques et financiers, les ONG, les Associations et toutes personnes qui ont appuyé la mairie dans cette même lutte.

Il a déroulé l'ordre du jour en sollicitant la collaboration de tous les acteurs notamment les opérateurs économiques bref toute la population afin de pouvoir mobiliser les ressources nécessaires pour exécuter les projets. Il a souhaité la pleine participation de tous au débat sur les problèmes des

encombremments de l'espace public en vue de leur résolution durable. Ceci redonnera un beau visage à la commune. Le Maire a achevé son propos en remerciant nommément quelques partenaires techniques et financiers de la Commune de Kozah1 au rang desquels : le SIAAP, le PAD2, le PEAT2, le PIDU et la GIZ/ProDeGol. Ces mêmes remerciements ont été adressés aux Chefs des services déconcentrés de l'Etat, à la chefferie traditionnelle, aux ONG, aux CDQ et CCD pour leurs accompagnements respectifs

C'est sur ces mots que Monsieur le Maire a déclaré au nom du préfet de la Kozah ouverts les travaux de la deuxième session ordinaire de l'année 2020.

II- LES TRAVAUX DE LA SESSION

Les travaux de la deuxième session ont débuté par l'adoption de l'ordre du jour en quatre points et du planning des activités. Il s'agit de :

- 1- Etude et adoption des droits, produits, redevances et taxes dans le ressort territorial de la commune de Kozah 1.
- 2- Débat sur les questions d'encombrement du domaine public de la commune.
- 3- Rencontre avec les acteurs de développement de la commune
- 4- Divers.

1- Etude et adoption des droits, produits, redevances et taxes dans le ressort territorial de la commune de Kozah1

1-1- Présentation du document

Le document des droits, produits, redevances et taxes présenté page par page et taxe par taxe par le Directeur des Affaires Financières (DAF), Monsieur **KALAO Koudéma Soussa**.

1.2-Analyse du document

Avec l'appui du Trésorier Régional, l'analyse du document a été faite par les conseillers, taxe par taxe, à l'issue de laquelle certaines recommandations et décisions ont été prises.

a- Les recommandations

***Taxe de voirie**

Il a été demandé aux commissions en charge de faire un travail approfondi pour cette année afin de faire des propositions adéquates au Conseil.

***Taxe sur les pompes distributrices de carburant**

Les pompes distributrices de carburant paient régulièrement leur taxe mais avec retard.

***Droits de stationnement et parkings**

Avant la perception de cette taxe, il a été recommandé d'aménager les espaces de stationnement des différents engins dans les différents marchés et coins de la commune afin de pouvoir les accueillir.

***Taxes ou redevances en matière d'urbanisme et d'environnement**

Aucune taxe ni redevance en matière d'urbanisme et d'environnement n'a été fixée. Il a été recommandé de :

- Faire un plaidoyer auprès de l'Etat pour avoir le plan d'urbanisation de la commune
- Faire l'état des lieux dans le domaine environnemental et d'urbanisme afin de disposer d'un plan d'urbanisme en bonne et due forme dans les quatre nouveaux cantons de la commune
- Dans le souci de mieux encadrer le secteur foncier, une séance de travail a été envisagée avec le conservateur, les topographes et tous les géomètres privés de la commune.

***Produits de concessions dans les cimetières et taxes funéraires**

- Organiser une séance de travail avec ceux qui gèrent le cimetière municipal, les responsables religieux et les autres acteurs.
- Trouver un domaine pour implanter un nouveau cimetière municipal.



-Organiser une séance de travail avec les chefs des quatre cantons de la commune afin de réfléchir sur les conditions de création des cimetières communautaires au détriment des cimetières familiaux.

*** Taxes d'abattage des essences forestières**

Après l'entretien avec le Directeur préfectoral de l'environnement et des ressources forestières le Lieutenant PIDASSA, il ressort ce qui suit:

- L'abattage des arbres, à l'exception de certaines espèces et conditions spécifiques, est interdit sur toute l'étendue du territoire;
- La gestion des forêts et la perception des taxes se font au niveau préfectoral.
- Un projet de reboisement de 25 hectares des zones dégradées est en cours d'exécution par l'Etat. Dans la Kozah, il prend en compte les flancs des montagnes.

***Produits des amendes**

- Faire sortir une note interdisant les vidéos clubs dans la commune ;
- Organiser une séance de travail avec les acteurs de développement par rapport aux problèmes d'assainissement ; aux mini machines à sous et aux jeux dans les cantons.

*** Taxes de marchés**

- Ce document sera mis aux commissions et services en charge afin de travailler pour l'amélioration des recettes de la régie des marchés.

- Par rapport aux vendeurs de bestiaux dans les petits marchés, faire un forfait pour les vendeurs ambulants

- Organiser une séance de sensibilisation à l'endroit des commerçants qui encombrant les domaines publics et les abords de l'ancien marché de Kara.



*** Taxe sur la publicité**

- La taxe sur la publicité durant les événements culturels (dans les arènes de lutte lors des Evala) doit faire l'objet de réflexion par la commission économique en tenant compte de l'intercommunalité.
- La perception des taxes sur la publicité au stade lors des événements culturels et sportifs (match ou autre) doit faire l'objet d'une autorisation préalable.

*** Produits de location de terrain**

- La taxation ou non de la location du stade municipal pour des manifestations culturelles ou sportives est fonction du caractère (lucratif ou non) de l'activité et du statut des demandeurs (genre, handicap, etc.).

NB : Toute autorisation doit préciser l'obligation faite aux organisateurs de veiller au respect des mesures d'hygiène et à l'entretien des installations et équipements du stade.

- Après les travaux de rénovation, le stade municipal est désormais aux normes et standing internationaux. A cet effet, les matchs de 3^{ème} division, les championnats scolaires, les manifestations socioculturelles (campagnes politiques ou d'évangélisation, sensibilisation, meetings, etc.) ne doivent plus s'y produire.

- Les commissions doivent statuer sur le coût de location des stades secondaires : lycée Kara II, CEG Tomdè, de quartiers, etc.

***Produits de location de boutiques**

- Les bâtiments du « Chantier Rouge » seraient dans un état de délabrement avancé donc dangereux pour être habités en l'état sans rénovation. Des réflexions doivent être menées en vue de propositions à formuler à l'adresse de l'exécutif communal.



- Concernant l'agent de la mairie et locataire d'un des appartements dudit site qui depuis des années refuse de s'acquitter du paiement du loyer, le conseil a instruit l'exécutif pour suivre ce dossier et rendre compte au moment opportun.

*** Redevance d'occupation du domaine public**

- Par rapport aux kiosques et hangars érigés en ville et à la gare routière de Kara-sud et à ceux implantés par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT), le conseil a aussi instruit l'exécutif de prendre attache avec le Président de cette institution en vue d'un accord de restitution à la municipalité ou de définir les clauses de cogestion.

- Le suivi des dossiers de la «place de la victoire », du bar du lycée Kara-II, du bar situé dans le bas-fond proche de la DRAPAH (ex DRDR) et du site de l'ancien CIMTOGO a été confié à la Commission des Affaires Domaniales, Environnementales, Techniques, des Travaux et du Patrimoine (CADETTP) en collaboration avec l'exécutif.

b- Décisions

*Concernant l'occupation anarchique des abords de l'ancien marché municipal et des espaces publics des quartiers de la ville, il est instituée une taxe de 300f /jour durant 2 mois. Après ce délai, les contrevenants auront une majoration de la taxe pour deux mois supplémentaires, puis un dégagement de force des récalcitrants.

*Concernant la taxe sur la publicité dans les espaces publics, il a été décidé de ce qui suit:

- une autorisation obligatoire est à prendre avant toute installation de panneaux publicitaires sur le territoire communal;
- Les panneaux autorisés par la mairie doivent être identifiables par un numéro et une vignette;
- La taxation de ces panneaux publicitaires sera dégressive ;
- Tout propriétaire de véhicule publicitaire qui réside dans la commune doit payer une taxe forfaitaire de 10000f/ an.

NB : En cas du non-respect de ces clauses, les panneaux seront purement et simplement voilés et les services propriétaires fermés.

A l'issue de ces débats, les différents taxes et droits retenus sont consignés dans les tableaux ci-dessous :

A- TAXES FISCALES

1. Taxe sur les spectacles

N°	TYPES DE SPECTACLES/APPAREILS	TAUX /TARIF (EN FCFA)	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTIONS
1	Exploitation cinématographique	10% des recettes	Recouvrement par l'OTR dès le lendemain du jour de l'activité	Majoration de 10% des droits dus
2	Cirque	10% des recettes		
3	Attraction et jeux d'adresse	10% des recettes		
4	Dancing pour l'accès desquels il est exigé un prix d'entrée et dans lesquels il n'est servi aucune consommation	10% des recettes		
5	Course d'automobiles	10% des recettes		Majoration de 10% des droits dus
6	Course de chevaux	10% des recettes		
7	Jeux et spectacles forains	10% des recettes		
8	Spectacle de variétés, music-halls	10% des recettes		
9	Rencontres sportives	10% des recettes		
10	Théâtres et concerts	5% des recettes		
11	Autorisation exceptionnelle d'ouverture au-delà des heures légales : Cabarets et boîtes de nuit	10 000 par mois	Recouvrement par l'OTR à l'avance, le dernier jour du mois précédent celui pour lequel l'autorisation est délivrée	Majoration de 10% des droits dus
12	Autorisation exceptionnelle d'ouverture au-delà des heures légales : Cafés, bars	5 000 par mois		

2. Taxe sur les appareils automatiques procurant un jeu, un spectacle, une audition ou un divertissement

N°	TYPES D'APPAREILS	TARIFS EN FCFA	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTIONS
1	Appareils automatiques	10 000 par	Recouvrement	Application des

N°	TYPES D'APPAREILS	TARIFS EN FCFA	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTIONS
	procurant un jeu, un spectacle, une audition ou un divertissement	appareil par an	par l'OTR avant le 20 janvier par appareil exploité l'année précédente sur déclaration	dispositions du code général des impôts

B. PRODUITS, DROITS, REDEVANCES ET TAXES NON FISCALES

1. Taxes de voirie

N°	TYPES DE TAXES	TARIF EN FCFA	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTIONS
1	Taxe annuelle dite de voirie	2% du revenu net cadastral des propriétés bâties à usage professionnel ou d'habitation locative 0,2% de la valeur vénale des propriétés non bâties à usage professionnel ou locatif	Recouvrement par l'OTR au plus tard le 30 mars de chaque année	Application des dispositions du code général des impôts

2. Taxe sur les pompes distributrices de carburants

N°	TYPES DE POMPES	TARIF EN FCFA	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTIONS
1.	Pompe pour la distribution de carburants et autres produits pétroliers	3 500 Par pistolet Par mois	Au plus tard le 30 de chaque mois pour le montant dû le mois précédent	Pénalité de 10% sur le montant total dû, passé le délai de paiement

3. Redevances d'exploitation des carrières et des mines

N°	TYPES DE REDEVANCES	TARIFS EN FCFA	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTIONS
1.	Redevance sur l'extraction et la vente sable, gravier, latérite et granite	500 Par voyage de camion à 6 roues 1 000 Par voyage de camion à 10 roues	Tickets	5 000 FCFA en sus par ticket non payé



4. Taxe d'abattage et d'inspection sanitaire des animaux de boucherie

N°	TYPES D'ANIMAUX	TARIFS EN FCFA	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTIONS
1.	Abattage et inspection sanitaire de bovin	1 000 par tête	Ticket	5 000 FCFA par tête en cas d'abatage sans inspection
2.	Abattage et inspection sanitaire d'ovin et de caprin	500 par tête	Ticket	3 000 FCFA par tête en cas d'abatage sans inspection
3.	Abattage et inspection sanitaire de porc	500 par tête	Ticket	3 000 FCFA par tête en cas d'abatage sans inspection
4.	Abattage et inspection sanitaire de volaille	100 par tête	Ticket	500 FCFA par tête en cas d'abatage sans inspection

5. Taxe d'expédition, d'enregistrement et de légalisation des actes administratifs et d'état civil

i. Etat civil (nationaux)

N°	TYPES D'ACTES	TARIFS EN FCFA	MODALITES DE PERCEPTION
1.	Célébration de mariage en semaine, livret et publication de bans	10 500	Quittance Timbre livret
2.	Célébration de mariage solennelle en semaine, livret et publication de bans	13 000	Quittance timbre livret
3.	Célébration de mariage en jours fériés et week-end, livret et publication de bans	15 500	Quittance timbre livret
4.	Extrait de certificat de mariage	1 500	Quittance Timbre
5.	Extrait de naissance	1 500	Quittance Timbre
6.	Déclaration de naissance et de décès	500	Quittance
7.	Duplicata d'acte d'état civil	3 500	Quittance Timbre
8.	Mention sur l'acte d'état civil	1 000	Quittance
9.	Transcription d'acte de naissance	5 000	Quittance
10.	Copie intégrale d'acte de naissance ou de mariage	5 500	Quittance Timbre

N°	TYPES D'ACTES	TARIFS EN FCFA	MODALITES DEPERCEPTION
11.	Certificat de concubinage	5 500	Quittance Timbre
12.	Renouvellement de livret de famille (sur présentation de l'ancien livret ou d'un certificat de perte)	5 000	Quittance Livret
13.	Extrait d'acte de décès	1 500	Quittance Timbre
14.	Recherche de la souche de : naissance, mariage, transcription et décès	1 000	Quittance
15.	Attestation de recherche infructueuse pour reconstitution ou annulation d'un acte	1 500	Quittance

ii. Etat civil (étrangers)

N°	TYPES D'ACTES	TARIFS EN FCFA	MODALITES DE PERCEPTION
1.	Célébration de mariage solennelle (zone UEMOA), livret et publication de bans	25 500	Quittance Timbre Livret
2.	Célébration de mariage solennelle (zone Afrique), livret et publication de bans	30 500	Quittance Timbre Livret
3.	Célébration de mariage solennelle (hors Afrique), livret et publication de bans	55 500	Quittance Timbre Livret
4.	Extrait de certificat de mariage	2 500	Timbres Quittance
5.	Copie intégrale d'acte de naissance ou de mariage	10 500	Timbres Quittance
6.	Duplicata d'acte d'état civil	6 000	Timbres Quittance
7.	Extrait de bulletin de naissance ou de décès	2 500	Timbres Quittance
8.	Déclaration de décès	5 000	Quittance
9.	Fiche individuelle	5 500	Timbre Quittance
10.	Actes individuels d'état civil	5 500	Timbre Quittance
11.	Certificat de domiciliation, de coutume et de célibat	5 500	Timbre Quittance
12.	Certificat de cohabitation	5 500	Timbre Quittance
13.	Certificat de concubinage	5 500	Timbre Quittance
14.	Enregistrement d'actes de naissance (pays étrangers)	5 000	Quittance
15.	Transcription d'actes d'état civil	10 000	Quittance



iii. Famille

N°	TYPES D'ACTES	TARIFS EN FCFA	MODALITES DE PERCEPTION
1.	Fiche familiale	5 000	Quittance
2.	Actes individuels d'état civil	5 000	Quittance
3.	Fiche individuelle	5 000	Quittance
4.	Certificat de domiciliation	5 500	Timbre Quittance
5.	Certificat de déménagement	1 000	Timbres
6.	Certificat de succession et de libéralité	5 500	Timbre
7.	Certificat de coutume	5 500	Timbre Quittance
8.	Certificat de célibat	5 500	Timbres Quittance
9.	Certificat de concubinage	1 500	Timbre Quittance
10.	Certificat de non remariage	500	Timbre
11.	Certificat de déménagement (vers un pays étranger)	5 500	Timbre Quittance
12.	Certificat de cohabitation	500	Timbre
13.	Certificat de salaire unique	500	Timbre
14.	Certificat de vie	500	Timbre
15.	Attestation de personne à prévenir, parentale, maritale	500	Timbre
16.	Attestation de dot	500	Timbre

iv. Légalisation

N°	TYPES D'ACTES	TARIFS EN FCFA	MODALITES DE PERCEPTION
1.	Vente de carnet de certificat d'origine des produits d'exportation	15 000	Quittance
2.	Légalisation de certificat d'origine des produits d'exportation	10 500	Quittance Timbre
3.	Légalisation de procuration pour succession,	500	Timbre

N°	TYPES D'ACTES	TARIFS EN FCFA	MODALITES DE PERCEPTION
	libéralités et autres		
4.	Légalisation de dépôt de signature	500	Timbre
5.	Légalisation d'acte de gérance de société	500	Timbre
6.	Légalisation de statuts ou de règlement intérieur d'établissement	500 par page	Timbre
7.	Légalisation de statuts de société	500 par page	Timbre
8.	Légalisation d'attestations de CNSS, de non faillite, de CCIT, d'inspection du travail	500	Timbre
9.	Légalisation de bilan états financiers de sociétés	500 Par page	Timbre
10.	Certification de copie conforme de diplômes, attestations, carte d'identité, passeport, certificat de nationalité, bulletins de paie, relevé de note, actes de naissance, acte de mariage, acte de décès	500	Timbre
11.	Attestation de personne à prévenir, parentale, maritale, de premier mariage	500	Timbre
12.	Certificat de vie	500	Timbre
13.	Certificat de salaire unique	500	Timbre
14.	Certificat de déménagement	500	Timbre
15.	Acte de vente, de bail et d'achat (transactions mobilières et immobilières)	1 000	Timbres
16.	Autres certifications de copie conforme	500 Par page	Timbre
17.	Légalisation d'actes notariés	500	Timbre
18.	Légalisation d'acte de gérance de société	500	Timbre
19.	Procuration pour succession, libéralités et autres	500	Timbre
20.	Légalisation de statuts /règlement intérieur d'association/ procès-verbal.	500 par page	Timbre
21.	Légalisation de Procès-verbal d'association	500 par page	Timbre
22.	Certification matérielle de statuts d'association	500 par page	Timbre
23.	Attestation de localisation	500	Timbre

6. Droits de stationnement et parking

N°	TYPES DE VEHICULES	TARIFS EN FCFA	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTIONS
1.	Taxi-moto	50 Par jour	Ticket	Majoration égale au double du tarif en cas de non-paiement constaté lors d'un contrôle
2.	Tricycles	100 Par jour	Ticket	
3.	Taxi de 5 places desservant la commune et les localités périphériques	100 Par jour	Ticket	
4.	Taxi, camionnettes, bâchés et minibus de 09 à 15 places	200 Par jour	Ticket	
5.	Cars et bus de plus de 15 places	1 500 Par	Ticket	



N°	TYPES DE VEHICULES	TARIFS EN FCFA	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTIONS
		chargement		
6.	Camion de moins de 12 tonnes	1 000 Par jour	Ticket	
7.	Camions de plus de 12 tonnes	1 500 Par jour	Ticket	
8.	Taxi de 5 places desservant la commune et les localités périphériques	100 Par entrée	Ticket	
9.	Taxis, camions, bâchées et minibus de 9 à 15 places	100 Par entrée	Ticket	
10.	Cars et bus de plus de 15 places	500 Par entrée	Ticket	
11.	Camion de moins de 12 tonnes	500 Par entrée	Ticket	
12.	Camion de plus de 12 tonnes	1 500 Par entrée	Ticket	
13.	Parking public	100 Par heure	Ticket	
14.	Parking réservé (location sur le domaine public)	100 Par m ² par mois	Par quittance au plus tard le 5 de chaque mois	Majoration de 10% du tarif pour défaut de paiement dans les délais prévus
15.	Parking réservé (location d'une portion de la voie publique)	1 000 par mètre linéaire par mois	Par quittance au plus tard le 5 de chaque mois	

7. Taxes ou redevances en matière d'urbanisme et d'environnement

N°	TYPES DE TAXES OU REDEVANCES	TARIFS	MODALITES DE PERCEPTION
1.	Permis de construire	100 Par m ²	Quittance
2.	Duplicata du permis de construire	5 000	Quittance
3.	Autorisation de démolition d'immeuble	25 000 Par niveau	Quittance
4.	Confirmation de contrat de vente de terrain	33 000 par dossier	Quittance
5.	Levé topographique et plan de masse	20 000 par dossier	Quittance
6.	Taxe pour lotissement	10 000 par lot	Quittance
7.	Etablissement de plan de masse	5 000 par plan	Quittance
8.	Taxe pour confirmation d'occupation de l'ancien périmètre urbain	150 000 par lot	Quittance
9.	Taxe pour la pollution des usines	25 000 par mois	Quittance
10.	Taxe pour la pollution des savonneries traditionnelles et autres	10 000 par mois	Quittance

N°	TYPES DE TAXES OU REDEVANCES	TARIFS	MODALITES DE PERCEPTION
11.	Avis d'enquête commodo et incommodo	50 000	Quittance

8. Taxes d'inspection sanitaire des produits alimentaires

N°	TYPES DE TAXES	TARIFS EN FCFA	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTION
1.	Taxes d'inspection sanitaire des produits alimentaires	2 500	Quittance	Tarifs prévus au point 12 de la présente délibération

9. Redevances de vidange et de curage des caniveaux et de Fosses septiques

N°	TYPES DE VIDANGES ET DE CURAGES	TARIFS EN FCFA	MODALITES DE PERCEPTION
1.	Vidange de fosses septiques par la commune : dans la commune, CHU, CHR	15 000	Quittance
2.	Vidange de fosses septiques à la Régie Municipale des Marchés de Kara	10 000	Quittance
3.	Vidange de fosses septiques dans la commune avec ou sans facture	20 000/voyage 18 000/ voyage	Quittance
4.	Vidange de fosses septiques dans les autres communes de la préfecture avec ou sans facture	30 000/voyage 28 000/ voyage	Quittance
5.	Vidange de fosses septiques hors de la préfecture et dans la région avec ou sans facture	40 000/ voyage 38 000/voyage	Quittance
6.	Corvée d'eau dans la commune avec ou sans facture	20 000/ voyage 18 000/voyage	Quittance
7.	Corvée d'eau dans les autres communes de la préfecture avec ou sans facture	30 000/voyage 28 000/ voyage	Quittance
8.	Corvée d'eau hors de la préfecture et dans la région avec ou sans facture	40 000/ voyage 42 000/voyage	Quittance
9.	Vidange de fosses septiques par des services autres que ceux de la commune	10 000 par mois	Quittance

10. Produits de concessions dans les cimetières

N°	TYPES DE PRODUITS	TARIFS EN FCFA/TAUX	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTION
----	-------------------	---------------------	-------------------------	----------



N°	TYPES DE PRODUITS	TARIFS EN FCFA/TAUX	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTION
1.	Produits d'inhumation	5 500	Quittance sur autorisation	100 % pour défaut d'autorisation
2.	Produits d'exhumation	20 000	Quittance sur autorisation	100 % pour défaut d'autorisation
3.	Attestation du transfert des restes mortels	11 000	Timbre quittance	-
4.	Achat de parcelle de terre pour les caveaux	25 000 Par m ²	Quittance	-
5.	Construction de tombe	80 000 Par tombe	Quittance	-
6.	Redevance à verser sur le coût de construction de tombe	25% du coût de construction	Quittance	-
7.	Autorisation de réfection de tombe	5 000	Quittance	100 % pour défaut d'autorisation
8.	Autorisation d'élévation de tombe	5 000	Quittance	-

11. Taxes d'abattage des palmiers à huile

N°	TYPES DE TAXES	TARIFS EN FCFA	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTIONS
01	Taxe sur le permis d'abattage des palmiers à huile	100 Par arbre	Quittance	100% du tarif

12. Produit des amendes

N°	TYPES D'INFRACTIONS	TARIFS	MODALITES DE PERCEPTION
02	Défaut de WC dans une maison	10 000	Quittance
03	Défaut de douche	10 000	Quittance
04	Défaut de puisard	5 000	Quittance
05	Défaut de désherbage des alentours de maison	5 000	Quittance
06	Défaut de balayage	3 000	Quittance
07	Obstruction de caniveaux	15 000	Quittance
08	WC mal entretenu	5 000	Quittance
09	WC en état défectueux	5 000	Quittance
10	WC sans couvercle	5 000	Quittance
11	WC sans porte	5 000	Quittance

N°	TYPES D'INFRACTIONS	TARIFS	MODALITES DE PERCEPTION
12	WC sans toit	5 000	Quittance
13	Puisard sans couvercle	5 000	Quittance
14	Puisard non conforme (claie, paille et autre)	10 000	Quittance
15	Puisard sur la voie publique	10 000	Quittance
16	Puisard sans dalle	10 000	Quittance
17	Puisard défectueux	5 000	Quittance
18	Puisard débordant d'eaux usées	10 000	Quittance
19	Jets d'eau usée sur la voie publique	10 000	Quittance
20	Eau usée de piscine mal entretenue	15 000	Quittance
21	Installation de sanitaires mal situées par rapport au point d'eau (puits) à la cuisine, chambre à coucher, aux logements voisins	10 000	Quittance
22	Gites larvaires positifs	5 000	Quittance
23	Enfouissement des ordures et matières excrémentielles	5 000	Quittance
24	Défécation dans la nature (plage, lagune, terrain, non bâti, espace vert...)	3 000	Quittance
25	Dépotoir sauvage	5 000	Quittance
26	Animaux sans enclos/animal	15 000	Quittance
27	Défaut de permis de construire, d'aménagement étages ou de démolition	20 000 Par niveau	Quittance
	Amende pour stationnement anarchique des véhicules lourds	10 000	Quittance
	Amende pour nuisance sonore		
28	Droits de fourrière d'équités et de bovins / tête / jour	10 000	Quittance avant récupération
29	Droits de fourrière d'ovins, de caprins et de porcins/ tête / jour	5 000	
	Amende pour stationnement anarchique des véhicules lourds	10 000	
	Amende pour nuisance sonore	10 000	
	Amende pour stationnement anarchique des véhicules légers	5 000	
30	Droits de fourrière des véhicules de moins de 15 places/jour/véhicule	5 000	
31	Droits de fourrière des camions de plus de 12 tonnes/jour/véhicule	10 000	



N°	TYPES D'INFRACTIONS	TARIFS	MODALITES DE PERCEPTION
32	Droits de fourrière des véhicules de transport des marchandises/jour/véhicule	5 000	Quittance avant récupération
33	Produit de la vente des animaux, véhicules et autres objets mis en fourrières	Vente aux enchères publiques	Quittance après la vente
34	Défaut de carte de santé	2 000	Quittance
36	Carte de santé expirée	1 000	Quittance
37	Défaut de protection des denrées alimentaires	1 500	Quittance
38	Défaut de port de blouse et couverture de la tête (pour les manipulateurs d'aliments)	2 000	Quittance
39	Insalubrité dans un bar ou restaurant (eau lavage, verres cassés et autre)	2 000	Quittance
41	Vente de produits alimentaires avariés	5 000	Quittance

13. Taxes de marchés

N°	TYPES D'OCCUPATIONS	TARIFS EN FCFA	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTION
01	Droit de places sous hangar	250 Par jour	Ticket	100% du tarif en cas de non-paiement
02	Droit de places au sol (marchandises d'importance)	200 par jour	Ticket	
03	Droit de places au sol (moyens étalages de denrées alimentaires et autres)	100 par jour	Ticket	
04	Droit de places au sol (petits étalages de denrées alimentaires et autres)	50 par jour	Ticket	
05	Vendeur ambulant	200 Par jour	Ticket	
06	Salon de coiffure et de couture	100 par jour	Ticket	
07	Cafétéria	200 Par jour	Ticket	
08	Moulins dans le marché	100 par jour	Ticket	
09	Douches et toilettes	50 Par jour	Ticket	
10	Sortie de bêtes	200 par bête par jour	Ticket	
09	Entrée de bêtes	200 par bête Par jour	Ticket	
10	Charbon de moins de 50 kg	100 par jour	Ticket	
11	Charbon de plus de 50 kg	200 Par jour	Ticket	

N°	TYPES D'OCCUPATIONS	TARIFS EN FCFA	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTION
12	Gingembre sac de moins de 50 kg	100 par jour	Ticket	100% du tarif en cas de non-paiement
13	Gingembre de plus de 50 kg	200 Par jour	Ticket	
14	Piment sac de moins de 50 kg	100 par jour	Ticket	
15	Piment sac de plus de 50 kg	200 Par jour	Ticket	
16	Voandzou sac de moins de 50 kg	200 par jour	Ticket	
17	Voandzou sac de plus de 50 kg	500 Par jour	Ticket	
18	Savon kpévidi sac de moins de 50 kg	100 par jour	Ticket	
19	Savon kpévidi sac de plus de 50 kg	200 Par jour	Ticket	
20	Bidon d'huile de 25 litres	100 par jour	Ticket	
21	Bidon d'huile de 50 litres	200 Par jour	Ticket	
22	Calebasse d'igname	200 Par jour	Ticket	
23	Bassine de patate douce	100 Par jour	Ticket	
24	Cossette sac de 50 kg	100 Par jour	Ticket	
25	Bassine/panier de tomates	100 Par jour	Ticket	
26	Sortie de tomate par panier	200 Par jour	Ticket	
27	Sortie de chou et de piment par sac	300 Par jour	Ticket	
28	Sortie de sac de charbon de moins de 50 kg	100 Par sac	Ticket	
29	Sortie de sac de charbon de plus de 50 kg	200 Par sac	Ticket	

14. Taxes d'encombrements de voies publiques

N°	TYPES D'OCCUPATIONS	TARIFS EN FCFA	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTION
01	Etalage en bordure des rues (dans la limite de 5 m ²)	100 Par jour	Ticket	100% du tarif en cas de non-paiement
02	Kiosques, échoppes, et Conteneurs dont la surface ne dépasse pas 12 m ²	3 500 Par mois	Paiement au plus tard le 05 de chaque mois par quittance	50% sur le montant total dû, passé le délai de paiement
03	Kiosques, échoppes, et Conteneurs de surface supérieure à 12 m ²	3 500 + 200 par m ² Par mois		
02	Implantation de panneaux, totems, pré-enseignes (plaque d'indication) publicitaires sur la voie publique	5 000 pour frais d'autorisation	Quittance préalablement à toute implantation	100% du montant dû, en l'absence

N°	TYPES D'OCCUPATIONS	TARIFS EN FCFA	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTION
		5 000 Par mètre linéaire, par an	Quittance sur déclaration au plus tard le 31 janvier chaque année	d'autorisation ou passé le délai de paiement
03	Occupation de la voie publique par les ateliers de menuiseries (métalliques, bois, aluminium), garages (mécaniciens, tôliers, électriciens), ou extensions de commerces ou de stations-services	350 Par m ² , par mois	Paiement au plus tard le 15 du mois suivant le mois dû	
04	Terrasse de café, bar, restaurant	350 Par m ² , par mois		
05	Veillée funèbre et autres manifestations avec occupation de la voie publique bitumée	10 000 Par jour	Quittance avant autorisation	
06	Veillée funèbre et autres manifestations avec occupation de la voie publique bitumée	5 000 par jour	Quittance avant autorisation	
07	Installation de Chantier encombrant la voie publique	15 000 par jour	Quittance avant autorisation	50% du montant dû
08	Encombres par Taxi, camionnettes, bâchés et minibus de 09 à 15 places	3 000 Par jour	Quittance	50% du montant dû
10	Encombres par cars et bus de plus de 15 places	5 000 Par jour	Quittance	
11	Encombres par Camion de moins de 12 tonnes	10 000 Par jour	Quittance	
12	Encombres par camions de plus de 12 tonnes	15 000 Par jour	Quittance	

15. Taxe sur la publicité (TSP)

N°	TYPES DE PUBLICITE	TARIFS EN FCFA	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTION
Affiches (validité 30jours)				
01	Jusqu'à 0,5 m ²	100 par affiche	Par quittance sur déclaration	200 FCFA en cas d'affichage non déclaré
02	De 0,5 m ² à 1 m ²	150 par affiche		
03	Surface supérieure à 1 m ²	200 par m ²		
Inscription publicitaire				
04	Défaut de plaque d'identification	10 000 par an	Par quittance au plus tard le 31 mars de chaque année sur	50% du montant dû, en cas de déclaration
05	Plaques directionnelles par face	2 500 par an		
05	Panneaux non lumineux, non	5 000		



	éclairé par face	par m ² par an	déclaration	tardive ;
06	Enseigne non lumineuse par face	4 000 par m ² par an		50% du montant dû, en cas de non déclaration ; 50% du montant dû, en cas de retard de paiement ;
07	Enseigne lumineuse par face	5 000 Par m ² par an		
08	Totem	10 000 par m ² par an		
09	Sur clôture et Bâtiment	50 / m ² /an		
10	Sur véhicule	10 000 par m ² par an		
11	Supports amovibles	50 / m ² / an		
12	Banderoles	2 500 par m ² par face		
Publicité sonore				
14	Animation et criée	5 000 Par jour	Quittance	Le double du montant
Publicité à l'extérieur du stade municipal				
Affiches et panneaux publicitaires				
Superficie inférieure ou égale à 8 m ²				
15	Durée de 1 à 3 mois	10 000	Quittance	Amende forfaitaire ou majoration de 10% après 30 jours, au-delà le panneau est arraché ou voilé
16	Durée de 4 à 6 mois	20 000		
17	Durée de 10 à 12 mois	35 000		
17	Durée de 7 à 9 mois	45 000	Quittance	Amende forfaitaire ou majoration de 10% après 30 jours, au-delà le panneau est arraché ou voilé
Superficie comprise entre 8 m ² et 12 m ²				
18	Durée de 1 à 3 mois	35 000	Quittance	Amende forfaitaire ou majoration de 10 % après 30 jours, au-delà le panneau est arraché ou voilé
19	Durée de 4 à 6 mois	40 000		
20	Durée de 7 à 9 mois	65 000		
21	Durée de 10 à 12 mois	80 000		
Superficie supérieure à 12 mois				
22	Durée de 1 à 3 mois	50 000	Quittance	Amende forfaitaire ou majoration de 10 % après 30 jours, au-delà le panneau est
23	Durée de 4 à 6 mois	100 000	Quittance	
24	Durée de 7 à 9 mois	110 000	Quittance	
25	Durée de 10 à 12 mois	120 000	Quittance	



				arraché ou voilé
--	--	--	--	---------------------

16. Produits de location de terrain (PLT)

N°	TYPES DE PRODUITS	TARIFS En FCFA	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTION
01	Location de terrain public	50 Par m ² , par mois	Par quittance au plus tard le 30 de chaque mois	10% en cas de retard de paiement
Location du stade municipal pour entrainement				
02	1 ^{er} Division	2 000 par séance	Quittance avant la séance	Fermeture des portes du stade
03	2 ^{ème} Division	1 500 par séance		
Location du stade municipal pour championnat				
04	1 ^{er} Division	30 000 par match	Quittance avant la séance	Fermeture des portes du stade
05	2 ^{ème} Division	20 000 par match		
06	Match amical national	10 000 par séance		
07	Match amical international 1 ^{ère} division	10 000 par match		
08	Match amical international 2 ^{ème} division	8 000 par match		
Location autres stades				
Pour les équipes de 3^{ème} division et autres				
09	Championnat	10 000 par match	Quittance avant la séance	Fermeture des portes du stade
10	Match amical national	5 000 par match		
11	Match amical international	10 000 par match		
Tournoi de football (ligue, associations sportives et autres)				
12	Equipes des communes de la Kozah	5 000 par match	Quittance avant la séance	Fermeture des portes du stade
13	Equipes des autres préfectures	30 000 par match		

17. Produits de location de boutiques (PLB)

N°	TYPES DE PRODUITS	TARIFS En FCFA	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTION
01	Location de boutiques	1 500 Par m ² , par mois	Par quittance au plus tard le	10% en cas de retard de

			30 de chaque mois	paiement
02	Location de salle	10 000 par jour	Par quittance	-

18. Redevance d'occupation du domaine public

N°	TYPES D'OCCUPATIONS	TARIFS EN FCFA	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTION
01	Ateliers de menuiseries (métalliques, bois, aluminium), garages (mécaniciens, tôliers, électriciens)	500 /m ² /mois	Par quittance au plus tard le 30 du mois suivant celui dû	10% du montant dû, passé le délai de paiement
02	Kiosques, échoppes et conteneurs (dans la limite de 12 m ²)	500 par m ² par mois		
03	Kiosques et échoppes (au-delà de 12 m ²)	350 par m ² par mois		
03	Bars, restaurants	500 /m ² /mois		
04	Lavage de véhicules sur le domaine public	5 000 par mois		
05	Autres occupations permanentes	3 500 par mois		
06	Autres occupations temporaires	5 000 par jour	Quittance avant l'évènement	100% du montant dû

19. Taxes et redevances diverses ou recettes assimilées

N°	TYPES DE TAXES	TARIFS EN FCFA	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTION
01	Taxe de séjour dans les hôtels et auberges	500 par chambre par nuitée	Par quittance sur déclaration au plus tard le 5 du mois suivant	10% du montant dû en cas de retard
02	Location des boutiques de la commune	15 000 par m ² par mois	Quittance	Application des clauses du contrat
03	Location de bâtiments de deux pièces et un salon au chantier rouge	10 000 par mois	Quittance	
04	Location de bâtiments d'une pièce au chantier rouge	5 000 par mois	Quittance	

1.3-Adoption du document

A l'issue de cette analyse, le document sur les droits, produits, redevances et taxes dans le ressort territorial de la commune Kozah1 est adopté à l'unanimité.

2- Débat sur les questions d'encombrement du domaine public de la commune

Les débats ont tourné autour de :

- La préservation de l'ancienne ville avec la possibilité de réglementer la circulation routière (créer des voies sens unique, renforcer la signalisation routière (verticale et horizontale : feux tricolores, dos d'ânes, etc.) afin de fluidifier et sécuriser la circulation dans les environs de l'ancien marché municipal) ;
- La matérialisation des espaces par des panneaux et autres marquages au sol ;
- L'aménagement en urgence des aires de stationnement.

Pour toucher du doigt ce problème, le Conseil, conduit par M. le Maire, a sillonné quelques sites (les abords de l'ancien grand marché de Kara, du service de la Poste, le marché de charbon et de ferrailles, Shell 1 et la station de secteur nord). A l'issue de la sortie, il a été demandé aux commissions concernées en lien avec l'exécutif et les services techniques de la mairie de travailler en urgence en vue d'une feuille de route plus pointue.

3- Rencontres avec les différents acteurs de développement de la commune

Afin d'échanger sur la question du développement de la commune, le conseil municipal a rencontré les différents acteurs (Chefs de canton, de villages, le responsable du CCD et du CVD, les responsables des femmes) dans leur canton respectif (Landa, Soumdina, Lassa et Lama). A chaque étape la démarche a été presque identique : salutations d'usage, présentation des élus locaux ayant fait le déplacement, explication du fonctionnement du Conseil

(les différentes sessions, les commissions permanentes et leurs rôles, la relation entre le Conseil et les acteurs de développement), etc. De ces débats, on peut retenir les points suivants :

- il est nécessaire de comprendre l'importance de la collecte des taxes dans les marchés. Pour ce faire, le souhait d'organiser des séances de mises à niveau des agents collecteurs a été formulé par les participants au débat ;
- les marchés nocturnes qui non seulement ne permettent pas la collecte des taxes, mais constituent des cadres où se développent toutes formes d'insécurité (délinquance) et autres troubles à l'ordre public ;
- en matière foncière, la question de lotissements anarchiques devient de plus en plus récurrente dans les différentes localités de la commune. A cet effet, les chefs ont été invités à veiller davantage à la sauvegarde des réserves administratives en vue d'une meilleure urbanisation de la commune. Dans ce sens, les responsables cantonaux ont souhaité que les plans de lotissement soient disponibles aussi bien au niveau de la mairie que des chefs traditionnels ;
- la création anarchique des petits marchés dans les zones rurales en général et dans le canton de Lama en particulier a été présenté comme étant un des problèmes qui handicapent la création d'un grand marché dans lequel la collecte des taxes serait possible et plus aisée ;
- vu la position des marchés de Soumdina Pida et de Lassa Tchilada par rapport à la RN16, l'encombrement de cette voie surtout les jours d'animation devient plus important. Pour cela, il a été recommandé aux chefs cantons concernés de trouver des espaces pour y aménager les aires de stationnement des engins. Les aménagements futurs des routes doivent pouvoir prévoir des contournements au niveau de ces marchés traditionnels ;
- il a été évoqué le problème des garde-fous du pont reliant le village de Saoudè au marché de Lama-Sarakawa et le Maire a promis de suivre personnellement le dossier.

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle que traverse le Togo, le Conseil Communal a saisi l'occasion pour sensibiliser de nouveau, les acteurs de développement sur les gestes barrières préconisées par le gouvernement afin de remotiver les acteurs à ne pas baisser la garde face à l'épidémie de coronavirus.

4- Divers

- a) Au titre des divers, le conseil a reçu la visite inopinée des cabinets **BETRA/BATI** et **EGT** chargés d'élaborer respectivement les plans architecturaux et les Dossiers d'Appels d'offres (DAO) pour la construction d'un bâtiment devant abriter les services de l'état civil et d'une salle polyvalente et le marché de Waka au titre du Programme d'Appui à la Décentralisation (PAD II) au sein de la mairie de Kozah1. La délégation a été conduite par l'architecte KERIGUEMI Roufia. L'objectif de cette visite est de présenter aux conseillers, l'état d'avancement du projet qui est encore à sa phase conceptuelle.
- b) Par rapport au dossier des gares routières, l'état des lieux révèle que la mairie a seulement deux gares dont une en construction. Sur ce le conseil a décidé que la CADETTTP et l'exécutif puissent réfléchir très rapidement sur ce dossier en créant et en aménageant les aires de stationnement dans la ville et dans les cantons surtout aux marchés de Soumdina Pida et de Lassa Tchilada.
 - Avoir une séance de travail avec les différents syndicats des chauffeurs pour trouver des solutions adéquates,
 - Après cette séance de travail à la mairie, envoyer un courrier aux syndicats de ces chauffeurs.
- c) Pour les marchés anarchiques et nocturnes, les commissions en charges et l'exécutif se pencheront sur ce dossier en vue d'organiser des séances de travail et de sensibilisation.



- d) Concernant la question de dépotoirs sauvages dans la commune, il est à noter que :
- Le conseil organisera des sorties de nettoyage dans tous les quartiers pour inciter la population à en prendre conscience ;
 - Multiplier les sensibilisations à travers les CDQ pour l'organisation et l'enlèvement des poubelles dans les quartiers ;
 - La construction de sept dépotoirs intermédiaires de (Toundounoda, Eyeouda, Andjaoude, Poudè, Agamadè, Téloudè, central CEET) sont en cours avec tout le dispositif de convoi des ordures ;
- e) Après avoir fait un petit exposé par le président de la CADETTP en charge de l'étude du dossier de Monsieur Kao PEREZI , il est dit que ce domaine de 38h39ca reviendra définitivement à la municipalité si celle-ci honore son engagement financier de trente-cinq millions (35 000 000) F CFA. A cet effet, ce le conseil à travers l'exécutif programmera une rencontre avec cette collectivité en vue de s'entendre sur le montant du versement du premier acompte
- f) Sur le point concernant les marchés, et au vu des problèmes qui minent ce secteur, un comité composé des conseillers BOTCHOLE Bana et KENAO N'naa est en train de faire l'état des lieux du grand marché et des marchés cantonaux. D'autres propositions concrètes seront faites et soumises au conseil.
- g) Les syndicats n'ayant pas donné de suite à la correspondance du Maire suite au problème créé par eux à la société LK, il est prévu une séance de travail avec tous les syndicats des chauffeurs en vue de trouver des solutions adéquates.
- h) Le Maire a fait part au conseil des différentes attitudes de son collègue de kozah 3 sur les quartiers de Koungouyo , Ndjessiyo, Atteda concernant la délimitation géographique du ressort territoriale de kozah3 ; et de la correspondance qu'il lui a adressée au sujet du domaine de Adomdè

acquis par la commune de Kozah1 et loué à la brasserie pour en faire une décharge .

Le conseil a décidé que le Maire réponde par un courrier à son collègue lui signifiant le mécontentement des populations de ces collectivités et la gravité de ses démarches.

i) Le Secrétaire General et les commissions en charge ont été mandatés pour faire des propositions sur la gestion des évènements heureux et malheureux de la commune de Kozah 1.

j) Le Maire a fait part de l'accompagnement de GIZ dans la lutte de la pandémie de COVID 19 par les sensibilisations sonorisées

Pendant 16 jours par mois durant trois mois et si possible des émissions radiophoniques interactives.

k) Le conseil a par ailleurs décidé une cotisation de cinq (5000) francs par conseiller pour appuyer le gouvernement dans la lutte contre la pandémie de COVID 19 puis faire la proposition aux autres conseillers des communes sœurs de la préfecture de la Kozah.

III- LA CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture de la deuxième session ordinaire de l'année 2020 de la Commune de Kozah1 a eu lieu le vingt juillet deux mille vingt dans la salle de délibération de l'hôtel de ville de Kara aux environs de 10 h30.

A cette occasion, le Maire de la Commune de Kozah1 a souhaité une fois encore la cordiale bienvenue à tous les invités à la clôture de cette session. Il s'est réjoui de la sérénité qui a régné durant les dix jours des travaux pour faire sortir un document sur les taxes de la commune Kozah1, a remercié les conseillers pour cette franche collaboration. Il a continué en disant que le conseil se propose d'enrailer le problème d'encombrement par trois stratégies à savoir :

*la pédagogie qui consiste à faire des séances de travail et de sensibilisation,

* la sanction au travers d'amendes fortes,

*le déguerpissement par les forces de l'ordre. Le conseil a aussi discuté avec les acteurs de développement dans les quatre cantons sur la participation citoyenne, le paiement des taxes et le problème des marchés anarchiques nocturnes et des gares routières.

Cependant, le Maire a regretté de ne pouvoir pas épuiser l'ordre du jour qui consistait à rencontrer les CDQ, le RESOKA, les opérateurs économiques ; et les a rassuré de le faire à une autre session.

Il dit compter sur la collaboration de tous et le soutien des partenaires pour y arriver.

C'est donc sur cette note qu'il a déclaré close la deuxième session ordinaire de l'année 2020 aux environs de 11 h 30 mn.

Fait à Kara le 20 juillet 2020


Le Maire
Pawoubadi PIDABI

Le Rapporteur,

AWATE M. Alimata